



Documentation Module Commissions/Frais de gestion automatiques



Une attestation de conformité est disponible sur votre depuis le menu Configuration > Modules.

Utilisez le symbole présent à côté du nom du module, puis le lien « Attestation NF525 » dans la pop-up (à côté du nom du module).

Grâce à ce module, gérez automatiquement vos frais de gestion, commissions ou encore participations au traitement. Ce module ajoute automatiquement une ligne à vos devis/factures/commandes, représentant un pourcentage du montant total.

Fonctionnement général

Le module permet d'ajouter automatiquement une ligne produit à chaque devis/commande/facture. Vous définissez le produit que vous souhaitez ajouter « Frais de gestion » ou « Commissionnement » par exemple. Vous définissez le % à ajouter et le module calcule automatiquement le montant (à partir du montant total du devis, de la commande ou de la facture).

Vous pourrez choisir de modifier manuellement, ou non, les frais ajoutés.

La ligne à ajouter

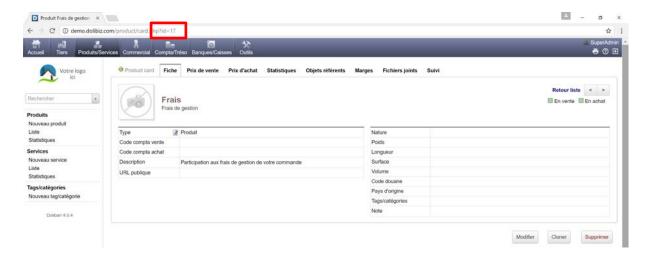
C'est vous qui choisissez l'intitulé de la ligne qui s'ajoutera automatiquement à vos devis ou factures. Vous devez créer un nouveau produit dédié à cette nouvelle ligne « Commissions » ou « Frais de gestion » ou encore « Forfait de traitement » par exemple.

Ainsi, vous conservez toutes les fonctionnalités liées à un produit dans Dolibarr.

Une fois le produit créé, il vous suffira d'indiquer son identifiant dans la configuration du module (voir Paramétrages plus bas).

Où trouver l'identifiant du produit ?

L'identifiant est précisé dans l'URL de la page, lorsque vous vous trouvez sur la fiche produit concernée. En effet, à la fin de l'URL vous pourrez voir ?id=17 par exemple. Ce qui signifie que l'identifiant du produit est 17.



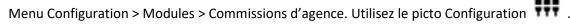
Dernière maj : 05/07/2018 Page **1** sur **2**





Paramétrages

Pour paramétrer le module, rendez-vous dans sa configuration :







Il suffit alors de compléter les 4 champs selon les détails ci-dessous :

Taux de commissionnement

Indiquez le taux que vous souhaitez appliquer de façon automatique. Attention, il faut mettre un point et non une virgule pour les nombres à décimale.

Par exemple: indiquez 3.5 pour 3,5%.

Vous pouvez ici préciser 0 afin que par défaut aucune ligne ne s'affiche. Il vous suffira alors de préciser lors de la création d'un devis le taux à appliquer au cas par cas pour que la ligne supplémentaire s'affiche et que les frais s'ajoute avec le taux indiqué.

Identifiant du produit à ajouter

Indiquez l'identifiant du produit à insérer automatiquement. Plus détails plus haut.

TVA par défaut

Indiquez le taux de TVA qui sera appliqué par défaut à la ligne « commissions ».

Par exemple: indiquez 20 pour 20%.

Autoriser la modification

Indiquez ici si vous souhaitez pouvoir modifier manuellement chaque ligne « commissions » ajoutée ou non.

Pour OUI, indiquez dans le champ 1.

Pour NON, indiquez 0.

Dernière maj: 05/07/2018 Page 2 sur 2